

8. Domaines de compétences par thème  
8.9 – Culture

N° 60-2024

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un avenant au contrat de cession avec le Théâtre public de Montreuil

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,  
Vu la décision n° 31-2024 du 7 février 2024 décidant la signature de contrat de cession avec le Théâtre Public de Montreuil domicilié 10 place Jean Jaurès 93102 MONTREUIL pour une représentation du spectacle « Iliade » au théâtre l'Eclat le jeudi 22 février 2024 et une représentation du spectacle « Odyssee » au théâtre l'Eclat le vendredi 23 février 2024 pour un montant de 10.655,50 € TTC.

DECIDE de signer l'avenant au contrat de cession pour le règlement des frais annexes d'audiodescription faite par madame Lucie BEGUIN le 22 février lors de la représentation du spectacle « Iliade » pour un montant de 1.063,33 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 12 mars 2024

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine